

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 8 décembre 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

M. Jimmy Gauthier
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Ariane Boivin
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistent également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2025;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025;
5. Adoption des comptes à payer du mois de novembre 2025;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil relativement à certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus;
8. Adoption du calendrier des séances ordinaires 2026;
9. Avis de la séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du Budget 2026 et du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
10. Avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 478 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception;
11. Avis de motion – Règlement 479;
12. Dépôt du projet - Règlement numéro 479 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hilarion;
13. Autorisation d'inscriptions aux formations obligatoires des élus (Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l' élu (e) et Éthique et déontologie en matière municipale);
14. Ouverture sentiers de l'Amical (ski et raquette) et patinoire;
15. Fermeture du bureau pendant la période des Fêtes;
16. Autorisation de démarches pour les activités prévues au début de l'année 2026;
17. Sûreté du Québec - Priorités locales 2026;
18. Dépôt – Mise à jour de modifications au rôle;
19. Mandat à un notaire pour un contrat de droit d'usage pour une partie du stationnement de l'église de St-Hilarion à intervenir entre la fabrique de la

- Paroisse St-François d'Assise (préalablement présenté et accepté par l'archidiocèse de Québec) et la municipalité-Projet Signature;
20. Autorisation de partenariat dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière - Projet collaboratif circonflexe en Capitale-Nationale - Appel à projets 2025;
 21. Décompte final #3 – Réfection du chemin Principal (Rue de la Scierie jusqu'à la rue des Champs);
 22. Autorisation d'appel d'offres pour la vente du tracteur White 1981;
 23. Désignation des représentants du conseil municipal au sein des différents comités;
 24. Nomination du maire suppléant;
 25. Acceptation de la vente des lots 6 135 850 et 6 135 851, rue de la Scierie, et désignation des signataires de l'acte de vente;
 26. Demande officielle au Ministère des Transport et de la Mobilité durable pour l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 138 et du chemin Cartier;
 27. Fin de la période de probation de Luc Boudreau;
 28. Attestations des membres du conseil concernant leur consentement à recevoir des documents par moyen technologique;
 29. Autorisation de subventions pour activités;
 30. Soumission pour le balayage de rues 2026;
 31. Représentation, informations et suivis divers;
 32. Courrier;
 33. Affaires nouvelles;
 34. Période de questions;
 35. Levée de l'assemblée ou ajournement.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-12-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-12-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 10 novembre 2025 tel que déposé.

2025-12-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 novembre 2025 tel que déposé.

2025-12-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 89 329.02 \$ (journal des achats # 1529, journal des déboursés # 1504-1505, chèques # 18518 à 18553, prélèvements # 1941 à 1950) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 15 540.54 \$ (journal des achats #1528, journal des déboursés, #1502-1503, chèques #18514 à 18517, prélèvement #1940) et les salaires nets pour un montant 48 131.72 \$ (dépôts # 510855 à 510937), sont acceptés.

2025-12-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Aebi Smith Canada				597.21 \$-
Hydro Québec				41.68 \$
Hydro Québec				1 293.47 \$
Hydro Québec				359.73 \$
Settrington Alimentation				231.85 \$
Settrington Alimentation				4.51 \$
Les Délices KGT - Kathy Tremblay				1 264.00 \$
Carossier Pro Color				2 386.63 \$
				5 114.47 \$

7- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL RELATIVEMENT À CERTAINS DONS, MARQUES D’HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES REÇUS

La directrice générale et greffière-trésorière n’a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, supérieur à 200 \$, reçu par un membre du conseil municipal.

2025-12-06

8- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

CONSIDÉRANT que l’article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30;

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

DATES	HEURE	DATES	HEURE
19 janvier 2026	19 h 30	13 juillet 2026	19 h 30
09 février 2026	19 h 30	10 août 2026	19 h 30
09 mars 2026	19 h 30	14 septembre 2026	19 h 30
13 avril 2026	19 h 30	13 octobre 2026 (mardi)	19 h 30
11 mai 2026	19 h 30	09 novembre 2026	19 h 30
08 juin 2026	19 h 30	14 décembre 2026	19 h 30

2025-12-07

9- AVIS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL POUR L’ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prend acte de l’avis de convocation de la séance extraordinaire le 26 janvier 2025 à 19 h 30 pour l’adoption du budget 2026 et du programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028. L’avis public a été donné le 8 décembre 2025.

2025-12-08

10- AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 478 FIXANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE SERVICE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Avis de motion est par la présente donné par Dominique Tremblay que lors d’une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement portant le numéro 478 intitulé « Règlement fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l’exercice financier 2026 et les conditions de leur perception ».

2025-12-09

11- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 479

Avis est donné par Ariane Boivin, membre du conseil municipal, qu’un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion.

2025-12-10

**12- DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 479 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

Le projet de règlement numéro 479 est déposé.

2025-12-11

**13- AUTORISATION D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS
(COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE DE L'ÉLU (E) ET
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE)**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une élection municipale, les membres du conseil sont tenus de suivre des formations obligatoires prévues par la loi;

CONSIDÉRANT QUE ces formations visent à assurer une saine gouvernance, l'éthique et la déontologie ainsi que la compréhension des rôles et responsabilités des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la participation des élus et de la directrice générale à ces formations et d'en assumer les frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription aux formations dispensées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le groupe d'élus de la MRC de Charlevoix au coût d'environ 321 \$ par participant :

- « *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élue(e)* » prévue le samedi 17 janvier en présentiel à Baie-St-Paul;
- « *Éthique et déontologie en matière municipale* » prévu le mardi 27 janvier en ligne.

2025-12-12

14- OUVERTURE SENTIERS DE L'AMICAL (SKI ET RAQUETTE) ET PATINOIRE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'ouverture des sentiers de ski et raquette, la patinoire et la glissade dès que la température le permettra.

2025-12-13

15- FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes du vendredi 19 décembre à midi au lundi 5 janvier 2026 inclusivement. Le retour aux heures d'ouverture habituelles se fera le mardi 7 janvier 2025.

2025-12-14

**16- AUTORISATION DE DÉMARCHES POUR LES ACTIVITÉS PRÉVUES AU DÉBUT DE
L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l’agent de développement et coordonnateur à la vie municipale à effectuer les premières démarches pour la préparation des activités prévues au début de l’année 2026.

2025-12-15

17- SÛRETÉ DU QUÉBEC - PRIORITÉS LOCALES 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre annuellement ses priorités locales en matière de sécurité publique à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités permettent d’orienter les interventions policières sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié les priorités locales pour l’année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme l’envoi des priorités locales de la Municipalité à la Sûreté du Québec, telles qu’adoptées, pour l’année 2026,

18- DÉPÔT – MISE À JOUR DE MODIFICATIONS AU RÔLE

Le conseil municipal prend acte du dépôt d’une mise à jour au rôle d’évaluation foncière 2024-2025-2026 qui indiquent une augmentation portant les valeurs totales à 206 161 100 \$.

2025-12-16

19- MANDAT À UN NOTAIRE POUR UN CONTRAT DE DROIT D’USAGE POUR UNE PARTIE DU STATIONNEMENT DE L’ÉGLISE DE ST-HILARION À INTERVENIR ENTRE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS D’ASSISE (PRÉALABLEMENT PRÉSENTÉ ET ACCEPTÉ PAR L’ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC) ET LA MUNICIPALITÉ-PROJET SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier d’un droit d’usage sur une partie du stationnement de l’église située sur le territoire municipal dans le cadre de son projet Signature;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement appartient à la Fabrique Saint-François d’Assise, sous l’autorité de l’Archidiocèse de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse Saint-François-d’Assise a informé la Municipalité, par l’entremise de la marguillière responsable de la Communauté de St-Hilarion, avoir reçu de l’Archidiocèse de Québec une autorisation préalable et spécifique relativement à l’octroi d’un droit d’usage en faveur de la Municipalité pour une partie du stationnement de l’église de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation est accordée sous réserve que le projet de contrat de droit d'usage soit présenté et accepté par l'Archidiocèse de Québec, accompagné d'une résolution de la Fabrique recommandant la signature dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de droit d'usage devra être conclu et reçu devant notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme son intention de conclure un contrat de droit d'usage avec la Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise pour une partie du stationnement de l'église de Saint-Hilarion, conditionnellement à l'approbation finale de l'Archidiocèse de Québec;

QUE le conseil municipal autorise un mandat à un notaire pour la préparation du projet de contrat de droit d'usage et sa transmission à la Fabrique et à l'Archidiocèse pour approbation;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat et tout document requis;

QUE la Municipalité autorise et assume les frais professionnels et notariés liés à la préparation et à la signature du contrat de droit d'usage.

2025-12-17

20- AUTORISATION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET COLLABORATIF CIRCONFLEXE EN CAPITALE-NATIONALE - APPEL À PROJETS 2025

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Direction régionale de la Capitale-Nationale, a lancé l'appel de projets Circonflexe en Capitale-Nationale 2025-2026 dans le but de soutenir la réalisation de projet collaboratif de prêt d'équipement gratuit circonflexe, et ce, pour l'ensemble de la population (petite enfance, scolaire, adultes, aînés, familles, personnes en situation de handicap, etc.) et en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion est déjà un point de service actif circonflexe et qu'elle désire bonifier son offre;

CONSIDÉRANT l'intérêt à participer à un projet collaboratif de prêt d'équipement dont au moins trois (3) partenaires doivent participer;

CONSIDÉRANT QU'une seule organisation agira à titre de représentante du groupe;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les orientations de la municipalité visant à promouvoir un mode de vie actif, l'inclusion sociale et l'accessibilité aux loisirs pour tous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la participation à titre de partenaire pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'achat et le prêt d'équipement dans le cadre de l'appel de projets Circonflexe en Capitale-Nationale 2025-2026;

QUE la municipalité s’engage, si le projet est retenu, à respecter les conditions du programme avec les autres partenaires incluant l’organisation représentante du groupe.

21- DÉCOMPTÉ FINAL #3 – RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (RUE DE LA SCIERIE JUSQU’À LA RUE DES CHAMPS

Ce point est reporté.

2025-12-18

22- AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES POUR LA VENTE DU TRACTEUR WHITE 1981

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire d’un tracteur White, année 1981, devenu excédentaire aux besoins des services municipaux ;

CONSIDÉRANT qu’il est opportun de procéder à la mise en vente de cet équipement par appel d’offres public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la mise en vente par appel d’offres du tracteur White 1981 ;

QUE le prix de départ de l’appel d’offres soit fixé à 12 000 \$;

QUE les taxes applicables s’ajoutent au montant de l’offre retenue ;

QUE le tracteur soit vendu tel quel, sans garantie légale, aux risques et périls de l’acheteur;

2025-12-19

23- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer officiellement des élus pour représenter le conseil au sein de différents comités et instances;

CONSIDÉRANT QUE ces désignations sont nécessaires afin d’assurer la continuité, le suivi et la bonne gouvernance municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal nomme représentants sur les comités suivants :

- Patrick Lavoie : président et représentant municipal sur le comité des Loisirs de St-Hilarion;
- Jimmy Gauthier : représentant municipal sur le comité d’infrastructure;

- Dominique Tremblay : représentant municipal sur le comité d’infrastructures, comité des Loisirs de St-Hilarion et comité consultatif d’urbanisme;
- Cathy Tremblay : représentante municipale sur le comité consultatif de l’urbanisme et sur le comité des Loisirs de St-Hilarion;
- Guylaine Morel : représentante municipale sur le comité des Loisirs de St-Hilarion;
- Ariane Boivin : représentante municipale sur le comité de la bibliothèque et sur le comité vie municipale;
- Jean-Claude Junior Tremblay : représentant municipal sur le comité MADA.

QUE ces nominations entrent en vigueur immédiatement et demeurent effectives jusqu’à nouvel ordre ou jusqu’à adoption d’une nouvelle résolution.

2025-12-20

24- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 210 et suivants du Code municipal du Québec, qui prévoient la nomination d’un maire suppléant ;

CONSIDÉRANT que le maire peut être appelé à s’absenter ou être empêché d’agir et qu’il y a lieu d’assurer sa substitution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller à titre de maire suppléant, conformément au Code municipal du Québec ;

QUE le maire suppléant exerce les fonctions et pouvoirs du maire en cas d’absence ou d’empêchement de celui-ci, tant au sein de la municipalité qu’à la MRC, lorsque requis ;

QUE la présente nomination soit valide à compter de ce jour et demeure en vigueur jusqu’à résolution contraire.

2025-12-21

25- ACCEPTATION DE LA VENTE DES LOTS 6 135 850 ET 6 135 851, RUE DE LA SCIERIE, ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DE L’ACTE DE VENTE

CONSIDÉRANT la promesse d’achat de monsieur Marcel Thum (représentant d’une compagnie à être constituée) visant les lots 6 135 850 et 6 135 851, situé sur la rue de la Scierie;

CONSIDÉRANT les contre-propositions subséquentes qui ont établies les conditions de vente entre les parties, dont l’acheteur s’est déclaré satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion vende à monsieur Marcel Thum les immeubles dont les désignations suivent, à savoir :

DÉSIGNATION

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le LOT numéro SIX MILLION CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE (Lot 6 135 850) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le LOT numéro SIX MILLION CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-ET-UN (Lot 6 135 851) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

QUE la vente de ces immeubles soit faite pour le prix de QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS (49 900 \$) chacun, pour un total de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS (99 800 \$) plus toutes les taxes (TPS et TVQ) applicables;

QUE cette vente soit faite aux conditions de la promesse d'achat ainsi que des contre-propositions signées par les deux parties;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au notaire mandaté pour officialiser la vente de ce terrain;

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire, et madame Nathalie Lavoie, directrice générale, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion l'acte de vente à conclure ainsi que tous les documents légaux connexes s'y rapportant.

2025-12-22

26- DEMANDE OFFICIELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 138 ET DU CHEMIN CARTIER

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 138 et du chemin Cartier constitue un point névralgique pour la circulation dans le village de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection présente des enjeux de sécurité pour les usagers, notamment en raison du volume de circulation et des manœuvres de virage;

CONSIDÉRANT l'augmentation du volume de circulation observée à cette intersection au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont exprimé leurs préoccupations quant à la sécurité des usagers de la route, incluant les automobilistes, piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la route 138 est sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection et d'aménagement de la portion urbaine de la route 138 sont en planification, conformément aux résolutions municipales adoptées en 2019 (résolution 2019-05-08) et en 2022 (résolution 2022-02-20), incluant le remplacement des réseaux d'eau potable et d'égout, l'ajout de trottoirs et la demande de réduction de la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l’intégration d’un feu de circulation à l’intersection de la route 138 et du chemin Cartier s’inscrit dans la logique de ces travaux pour renforcer la sécurité et la cohérence des aménagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion demande officiellement au Ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- D’évaluer la faisabilité et la pertinence de l’installation d’un feu de circulation à l’intersection de la route 138 et du chemin Cartier;
- De procéder aux études techniques nécessaires (sécurité, fluidité, impact sur la circulation);
- De collaborer avec la Municipalité pour la réalisation du projet, incluant la participation technique et financière.

QUE la présente résolution soit transmise à la Direction générale de la Capitale-Nationale, Direction de la coordination et des relations avec le milieu.

2025-12-23

27- FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LUC BOUDREAU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Boudreau a été embauché à titre de manœuvre-opérateur/journalier le 9 juin 2025, sous réserve d’une nouvelle période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation prévue est maintenant complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme l’emploi de monsieur Luc Boudreau, à compter de ce jour;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à son contrat de travail, à la politique salariale en vigueur.

2025-12-24

28- ATTESTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT LEUR CONSENTEMENT À RECEVOIR DES DOCUMENTS PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut transmettre aux membres du conseil les avis de convocation, ordres du jour, procès-verbaux et autres documents par moyen technologique, conformément aux dispositions légales applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent attester leur consentement à recevoir ces documents par voie électronique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil municipal attestent, par la présente, leur consentement à recevoir les documents officiels par moyen technologique, incluant notamment le courriel ou toute autre plateforme numérique autorisée par la municipalité ;

QUE chaque membre du conseil s’engage à fournir à la municipalité ses coordonnées électroniques valides et à signer individuellement l’attestation de consentement à cet effet;

QUE cette attestation demeure valide jusqu’à ce qu’un membre du conseil avise par écrit la municipalité de son intention de recevoir les documents en format papier.

2025-12-25

29- AUTORISATION DE SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT la demande de subvention de madame Mélina Harvey pour les activités de ses enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 120 \$ (3 x 40 \$) à madame Harvey pour les activités de ses enfants (hockey pour Éli et Alek, et équitation pour Lyvia.

2025-12-26

30- SOUMISSION POUR LE BALAYAGE DE RUES 2026

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la location d’un balai aspirateur pour le balayage des rues au coût de 149 \$ de l’heure plus taxes chez Les entreprises Trema pour une durée de deux (2) ans.

QUE le balayage devra être effectué avant la fin mai.

31- REPRÉSENTATION, INFORMATIONS ET SUIVIS DIVERS

32- COURRIER

- MRC de Charlevoix : Soutien financier aux maisons des jeunes, la somme octroyée pour supporter les opérations et activités ne sera plus disponible en raison des règles et modalités qui ont grandement été modifiées;
- Communauté chrétienne de St-Hilarion : Remerciement pour le soutien financier pour le spectacle-bénéfice de Mélissa Bédard;
- Centre de services scolaire/École Marie-Reine : Remerciement pour la contribution pour le comptoir à collation;
- Centre des Femmes de Charlevoix : Remerciement pour l’engagement des 12 jours d’action contre les violences faites aux femmes.

33- AFFAIRES NOUVELLES

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-12-27

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

La levée de l'assemblée est proposée par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 17.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 19 janvier 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.